

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : RESEAU SALLAGRIFFON

Gestionnaire du réseau : REAAM Exploitation du réseau : REAAM

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SOURCE DE LA FORTUNE Procédure de protection en cours Captage : SOURCE DU BARLET Procédure de protection en cours

Qualité de l'eau distribuée en 2022

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 3 Pourcentage de conformité : 66,7 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 29,8 °F Valeur minimale atteinte : 29,2 °F Valeur maximale atteinte : 30,3 °F

PESTICIDES (µg/I)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 μ g/L Nombre de paramètres mesurés : 183 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 1

Nombre de non conformités : 0

Pourcentage de conformité : 100 %

Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L

Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire:

66,7 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau de mauvaise qualité en raison de fréquents dépassements des limites et références de qualité bactériologique. Conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés. Au vu des analyses réalisées en 2022, l'eau est incrustante.

Favorise le dépôt de calcaire dans les canalisations, robinetteries & appareils ménagers. Une restriction de consommation a été prise du 15/11/2022 au 22/12/2022 (citernage avec une ressource non autorisée pour l'alimentation humaine, suites sécheresse).

Edité le 28/03/2023

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:

www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Alpes-Maritimes - Centre administratif - Bât. Mont des Merveilles - CS 23061 - 06202 NICE

Email: ars-paca-dt06-sante-environnement@ars.sante.fr